Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261006-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 12 octobre 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, conseillers municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Nadège GASPARETTO)
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Isabelle LEBRETON (procuration à Astrid TRUCAS)
Philippe BONNEAU (procuration à Jean-Pierre BATON)
Céline THEUREAU (procuration à Thierry JUMEL)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Micaël THEARD (procuration à Stéphane LENFANT)
Aude-Emmanuelle MORIN (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)
Jean-Vincent BATARD (procuration à Benoît FOUCHER)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.10.06 – FINANCES – Budget principal – Sortie de l'inventaire et de l'actif de divers matériels techniques hors d'usage

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1311-1 et L2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu l'instruction NOR INTB 1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M57 ;
Considérant qu'il convient de prononcer la réforme de divers matériels techniques hors d'usage comme précisé dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261006-DE

Matériel	N° inventaire	Prix d'achat TTC
Balayeuse MATHIEU AZURA MC 2000	3.600.AN11 037	1 000 €
RENAULT MASTER immatriculation CF-703-MW	3.023.AN12 163	2 50€
Balayeuse agricole 3 points		75 €
Lot de 2 traceuses à pousser		25 €
Lot de 2 bancs publics		20 €
Motobineuse Honda F406 de 1997	2.020.AN01 063	50 €
Lot de barres de fer pour étagère		10 €
Lot de 8 tables scolaires (rouge et bleu) niveau CP		40 €
Broyeur d'accotement ROUSSEAU de 1994	3.020.AN94 002	500 €

Conformément à l'article L3131-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles (article 1311-1 du CGCT).
Les différents modes de sortie d'immobilisations sont les cessions, les dotations en nature, les sinistres ou bien les mises à la réforme.
Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et de l'état de l'actif.
Pour cela, l'ordonnateur informe le comptable de la sortie des immobilisations.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire de divers matériels techniques hors d'usage comme décrit dans le tableau ci-avant,
- **AUTORISE** leur vente au prix total indiqué dans le tableau ci-avant,
- **DIT** que l'enlèvement du matériel sera effectué par l'acheteur,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire et à la vente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT